

La Cour des Comptes et l'Imprimerie Nationale

La partie du rapport de la Cour des Comptes concernant l'Imprimerie Nationale est accessible à :
<http://www.ccomptes.fr/cc/documents/RPA/13-imprimerie-nationale.pdf>

Extrait du rapport de la Cour des Comptes :

« On peut par ailleurs regretter le retard pris par l'État pour régler la situation de l'Atelier historique, probablement seul au monde à garder vivantes les techniques anciennes et à conserver une collection de poinçons typographiques remontant aux origines de l'imprimerie. Cette situation présente un intérêt historique considérable, mais entraîne une charge estimée à 0,9 M d'euros par an, qu'il est anormal de laisser à l'Imprimerie Nationale. L'État doit donc organiser au plus tôt la sortie de cet atelier de l'entreprise, comme il s'y est engagé dans le plan de redressement. »

Parmi les conclusions :

« L'Agence des participations de l'État doit mieux affirmer son rôle d'actionnaire et participer au renforcement de la gouvernance de la société, à la fois par une participation plus active aux réflexions stratégiques et par une plus grande vigilance sur les résultats obtenus. »

Extrait de la réponse du ministère de l'Économie :

4) Sur l'Atelier du Livre d'Art
et de l'Estampe

« Le MINEFE rejoint également la Cour sur la nécessité de trouver

rapidement une solution permettant d'organiser la sortie de l'Atelier du Livre d'Art et de l'Estampe (ALAE) du périmètre de l'Imprimerie Nationale, comme l'État s'y est engagé en 2004. Comme le sait la Cour, une mission conjointe de l'Inspection générale des finances et de l'Inspection générale de l'administration des affaires culturelles a été diligentée en 2005, avec pour objectif de recenser et d'expertiser l'ensemble des solutions d'adossment envisageables, permettant de préserver durablement et de mieux valoriser cette activité à caractère patrimonial et culturel. La mission a rendu ses conclusions en novembre 2006, et recommande de privilégier l'option d'une installation de l'ALAE au niveau 0 du Palais de Tokyo.

L'absence de consensus sur ce schéma n'a toutefois pas permis à ce stade de réaliser l'adossment de l'ALAE, faute de solution alternative satisfaisante. Il est donc nécessaire d'intensifier les travaux interministériels sur ce sujet dans les prochains mois, afin de parvenir à une solution consensuelle et réalisable dans des délais acceptables. »

Adresser le courrier
concernant Graphê
à Roger Bodin,
20, avenue Courbet,
95400 Arnouville-lès-Gonesse.

Adhésion/Abonnement
individuel : 25 euros/an.

Graphê n° 39, mars 2008 - Prix : 3,80 euros
Bulletin de l'Association Graphê
pour la promotion de la typographie,
7, rue de Douai 75009 Paris.
Téléphone : 06 83 37 89 14

Directeur de la publication : Roland Fiszal.
Rédacteur en chef : Roger Jauneau.
Direction artistique : François Weil,
Adeline Goyet, Franck Jalleau,
Julien Janiszewski.
Coordination : Roger Bodin.
Correction : Léonard Léonetti.
Impression : STIPA, Montreuil.

Graphê est imprimé sur Munken Pure 120 g/m²
de ARCTIC PAPER.
ISSN 1168-3104 - Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2008.

Image de la page 1 :

William Blades, « Pentateuch
of Printing with a Chapter
on Judges », A.C.M.
McCLURG & Co., Chicago, 1891



avec le soutien
de la Direction régionale
des Affaires culturelles
d'Île-de-France,
Ministère de la Culture
et de la Communication.